

Intercommunalité

I2 - Population totale

| | | |
|-----------------------|---|--|
| Définition | Population du territoire considéré adhérent, directement ou indirectement*, à une structure intercommunale (ou EPCI -Etablissement Public de Coopération Intercommunale-) ayant au moins une compétence dans le domaine de la gestion des déchets | Unité : Nombre d'habitants Indicateur calculé aux niveaux : <ul style="list-style-type: none"> • National • Régional • Départemental • Collectivité |
| Déclinaison | <p>Par typologie de collectivité : touristique ou commercial (très touristique ; touristique urbain ; autre touristique) - urbain dense - urbain - mixte (à dominante urbaine ; à dominante rurale) - rural (avec ville centre ; rural dispersé)</p> <p>Par compétence** : population adhérente au titre de la compétence collecte et/ou de la compétence traitement</p> | |
| Exemple | 44 681 habitants adhèrent au SICTOM, en 2013 (ces 44 681 habitants représentent le total des habitants des 2 structures intercommunales et des 18 communes adhérentes au SICTOM) | |
| Mode de calcul | <p>Comptage (sans double compte) de la population adhérente au 31/12 de l'année de référence du calcul à une structure intercommunale existante au 31/12 de l'année de référence du calcul. La population des communes clientes n'est pas comptabilisée dans cet indicateur.</p> <p>Lorsqu'une commune adhère directement à un EPCI, elle est considérée comme adhérente pour la/les compétence(s) exercée(s) par cet EPCI.</p> <p>Pour les structures intercommunales adhérentes à une autre structure intercommunale, le calcul considère les compétences déléguées par l'EPCI adhérent sur l'année considérée.</p> | |